

Y a-t-il un moyen de se prémunir de la grêle ?



Dans le Sud-Drôme, 27 diffuseurs d'iodure d'argent sont installés pour lutter contre la grêle. Photo ANEFLA

Partager cette info ▶ [Partager 24](#)

Après l'épisode de grêle, samedi 15 juin, et ses dégâts impressionnants, la question se pose : existe-t-il une solution, notamment pour les agriculteurs, pour se prémunir de la grêle ?

Certains pensent que oui, grâce à l'iodure d'argent. Propulsé dans l'atmosphère à l'aide d'un diffuseur, le composé permettrait de réduire la taille des grêlons avant qu'ils ne touchent le sol, et donc de diminuer leurs dégâts. Cette solution, l'Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (Anelfa) la propose depuis les années 1990. Elle aurait constaté 41 % de dommages aux cultures en moins dans les départements équipés.

Très développé dans le sud de la France, le procédé demeure marginal dans la Drôme. Beaucoup de professionnels restent prudents, voire méfiants, quant à la réelle efficacité du dispositif, faute d'étude scientifique poussée sur le sujet. À Tulette, Michel Roussin, lui, l'a adopté dans ses vignes depuis plus de 20 ans. Viticulteur, il est convaincu de son utilité. « Ça n'empêche pas les dégâts, mais ça les diminue fortement. Depuis qu'on utilise ce système, on n'a jamais eu de gros dégâts à cause de la grêle. »

Quand les orages arrivent, il reçoit une alerte téléphonique du dispositif Prévigrêle, lui demandant d'allumer son générateur. Le matériel va diffuser des particules d'iodure d'argent qui, portées par les courants chauds, vont grimper jusqu'à 10 000 mètres dans les nuages où se forme la grêle.

La réaction chimique permettrait la création de plus de grêlons, mais plus petits, moins durs et moins dévastateurs quand ils touchent le sol. « Pour être vraiment efficace, il faut un réseau dense de diffuseurs, explique Michel Roussin. On en préconise un tous les sept kilomètres à la ronde. » Celui de Tulette coûte en moyenne 2 000 euros par an, financé à parts égales par la mairie et le comité des vignerons de la commune. La Drôme compte 27 diffuseurs, l'Ardèche six, tous installés dans le sud des deux départements.

Par Alexis HENNEBELLE | Publié le 20/06/2019 à 06:03 | Vu 5673 fois